

---

**Nombre de membres****en exercice:** 10**Séance du mardi 30 août 2016**

L'an deux mille seize et le trente août l'assemblée régulièrement convoqué le 23 août 2016, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Présents :** 9**Votants:** 9**Sont présents:** Dominique LEGRESY, Gisèle BOUZOU, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Marielle COLOMB, Marie-Claire DELMAS, Ludovic LECOUSTRE, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE**Représentés:****Excuses:** Benjamin FRANCOUAL**Absents:****Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

---

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 24/06/2016.

**Délibérations du conseil:****MISE AUX NORMES E.R.P. ( 2016 035)**

L'Église et la mairie doivent-êtré déclarées Établissement Recevant du Public (ERP).

Cela signifie concernant la mairie, une séparation des réseaux électriques de la salle de réunion et des bureaux de la mairie et des affichages de sécurité.

Concernant l'église:

- La mezzanine doit être fermer au public.
- Elle doit être équipée d'une alarme incendie de type 4; d'un extincteur à eau pulvérisée; d'un extincteur à neige carbonique.
- Soumis régulièrement à un contrôle des installations électriques.
- La barre maintenant le dormant de la porte ne doit pas être mise en place quand il y a des personnes assises dans l'église;
- Le nombre de personnes présentes doit être limité à 50.

Le conseil municipal valide le projet pour la mise aux normes et les suivis qui en découlent.

Un panneau sera apposé dans l'église pour rappeler le règlement selon la Loi.

**Signalisation d'Information Locale ( 2016 036)**

Le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) accompagné de photos de panneaux publicitaires non conformes à la Loi n°2010-188 du 12 juillet 2010. Ces panneaux concernent les commerces de notre territoire. La Loi fait obligation au Maire de transmettre la mise en demeure de retrait des dits panneaux.

Les professionnels concernés peuvent, s'ils le souhaitent demander à bénéficier de la Signalisation d'information Locale. Il s'agit de "Lame " réglementaire conforme à la signalisation routière. Le financement de ces "lames" est, dans la Loi, à charge de l'entreprise.

La Loi prévoit également que les collectivités doivent prendre en charge le support des lames et les frais d'implantation.  
Le conseil municipal valide à l'unanimité cette prise en charge.

Dans le même temps sur proposition de Mr le Maire, le conseil valide, également à l'unanimité, la prise en charge par la commune de 50% des frais d'achat des "lames" à concurrence du nombre de panneau aujourd'hui en place et pour les activités professionnels concernés par le courrier évoqué plus haut.

Le Maire envoie un courrier explicatif aux personnes concernées.

#### Validation DICRIM (2016 037)

La direction départementale des territoires (DDT) a produit une carte mettant en évidence les zones à risques naturels d'inondation sur la commune.  
Le conseil, à l'unanimité, valide cette annexe du DICRIM.  
Sa diffusion, auprès des habitants de la commune, se fera via le bulletin d'information de janvier 2017.

#### Révision des prêts bancaires:

Messieurs Ludovic Lecoustre et Bernard Caisso font des démarches auprès des banques dans le but de réviser les différents taux de prêts bancaires de la mairie.

La mairie a 4 prêts en cours sur les budgets: assainissement au taux de 4,15% et commune au taux de 4.38%; 3.85% et 3.77%. Tous les prêts passeraient à 1.5% (taux constant).

Ils négocient aussi un prêt au taux de 1.1% pour l'enfouissement de des lignes téléphoniques qui aura lieu dans le cadre du renforcement électrique des Combelles.

Nous sommes dans l'attente de proposition écrite avec les tableaux d'amortissement, afin de prendre une délibération sur la révision des prêts.

#### La station d'épuration:

Mr le Maire informe le conseil que l'employée communale lui a signalé la présence de fissures au niveau de la cuve du haut.

Alors que fin juin, les entreprises Dubreuilh et Bona sabla sont intervenues pour reprendre les problèmes liés aux évacuations des eaux et boucher les fissures de la cuve.

Une semaine après les fissures réapparaissent (cf rapport du Satese) aujourd'hui, ces fissures, présentes de part et d'autre de la cuve, mesurent environ 1/2 cm et des effluents s'écoulent dans le talus .

On attend le rapport du Service d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE; service du Conseil départemental) qui sera transmis à l'avocat, ainsi que de nombreuses photos. La cuve est sous surveillance hebdomadaire et tous les services concernés ont été alertés.

#### Questions diverses:

Mr Bernard Caisso rappelle que la commune de Corn fait partie des trois communes pilotes désignées par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy concernant "La trame verte et bleue". Une réunion va être prochainement programmée afin de présenter le projet à la population.

Mr le Maire informe le conseil qu'il envoyé un courrier au conseil Départemental évoquant la dangerosité de la départementale D113 et du croisement de celle-ci avec la D802. Des études sont en cours et une réunion doit être programmée.

Le dossier relatif au changement de chauffage de la mairie est en cours, d'après Quercy Énergie si nous choissions une chaudière à granulés bois qui serait mise en place dans la cave sous le bâtiment. Le bâtiment passerait en classe énergétique: B le gain ainsi réalisé sur les performance énergétique du Bâtiment, rend le projet éligible aux subventions de la Région Occitanie.

En 2017 aura lieu le recensement de la population de CORN ( tous les 5 ans). Madame Christine Hessel est nommée coordinatrice du recensement. Elle sera l'interlocuteur entre la commune et l'INSEE.

Les piles du pont (supportant le tablier) viennent d'être nettoyées par l'employée communal. Un contrôle de structure semble nécessaire contact sera pris avec le Grand Figeac

Les répétitions de CANTECORN (Chants polyphoniques) , en raison d'un grand nombre de participants( plus 50 personnes), se feront désormais à Brengues .

Le rapport de l'enquête publique concernant le SCOT est arrivé en Mairie.

Mr Lecoustre informe qu'il travaille à la révision des contrats téléphoniques.

Fin 0h30